

Bulletin de la MGEN du Val de Marne



Nouvelle adresse :
À partir de la rentrée
2010-2011

6 rue Claude Nicolas Ledoux
94000 Créteil

La MGEN en mouvement

Débat public pour la Région

Contact : masanteetmoi94@mgen.fr

"Ma santé et moi"

Quel avenir ?
Quelles valeurs ?
Quelle mutuelle ?

**Le renouvellement du
Comité de section en juin**

Contactez-nous :

Par téléphone au : 36 76

Par mail : sd094qr@mgen.fr

Par courrier (feuilles de soins, mise à jour dossier, adhésion...) :

Sécurité sociale Centre 506 MGEN
2 rue Antoine Etex 94030 CRÉTEIL Cedex

De 9 h à 17 h 30

(et de 9 h 30 à 16 h 30

pendant les

vacances solaires)



Vie démocratique



Les élus

Tiers renouvelable en 2010

BUNEL Philippe
Enseignant
COMBE Annie
Gestionnaire
DROUIN Dominique
Directrice CNR
(Centre National de Réadaptation)
GAULT Bernard
Retraité
LE RESTE Jean-Paul
Adjoint technique principal
MARECHAL Charles
Délégué Mgen
MYSKIW Jocelyne
Retraîtée
PICAUD Raoul
Retraité
PRIOR Annie
Retraîtée
PLAUD Marie-Thérèse
Retraîtée
SCHACHTEL Virginie
Personnel de Direction
VOYER Norbert
Ouvrier professionnel

Tiers renouvelable en 2012

CLEMENT Bernard
Enseignant
FAURET Jean-Paul
Retraité
HAUSSY Laurent
Enseignant
MONNET-CHALOIN Pascale
Enseignante
MONNIER Nathalie
Gestionnaire
MORIN Paul
Personnel de Direction
PICHON Brigitte
Déléguée Mgen
PIO Patrick
Enseignant
RIGAL Annie
Secrétaire
THEGARID Danielle
Retraîtée
TISSIER Frédéric
Personnel de Direction

Tiers renouvelable en 2014

AMARI Claude
Enseignant
BARRE Lionel
Enseignant
BENEDICT Bernard
Retraité
CHAUVEAU Daniel
Adjoint technique principal
DUBOURDIEU Jean-Louis
Enseignant
DUPORT Françoise
Directrice Mgen
FERRANDIN Christian
Directeur d'école
GOURBIER Catherine
CPE
HEROT Francine
Secrétaire
NOLOT Sylvie
Secrétaire
ROSSI Philippe
Enseignant
SICLIS Marina
Déléguée Mgen

Françoise Duport, notre directrice à la section du 94 quitte ses fonctions à la rentrée prochaine. Indiscutablement, Françoise aura marqué son passage, par sa capacité de travail, son écoute, son sens du devoir et sa gentillesse. Se situer toujours au dessus de la mêlée aura été le maître mot de son engagement.



Sommaire

Vie démocratique	2
Editorial - Elections	3
Référencement	4
De nouvelles cotisations pour de nouvelles prestations	5
La perte d'autonomie	6 / 7
Offre jeunes - MGEN - LMDE	8
Infos pratiques	9
Prévention Santé	10
Offre Prévoyance conjoints	11
Club des retraités	12
Convention 2 FOPEN - Solution Retraite	13
Priorité Santé Mutualiste	14
Solutions logement - Solution obsèques	15
Centres de santé mutualistes - réseau PAS	16



Le bureau

Président :
CHAUVEAU Daniel

Vice-présidents :
LE RESTE Jean-Paul
BUNEL Philippe

Secrétaire :
DUPORT Françoise

Secrétaire adjointe :
PICHON Brigitte

Trésorier :
AMARI Claude

Trésorier adjoint :
CLEMENT Bernard

Membres :
BENEDICT Bernard
FERRANDIN Christian
GAULT Bernard
TISSIER Frédéric

Membre associée :
PLAUD Marie-Thérèse



Éditorial

Une Mgen en mouvement, pionnière dans la dépendance, solidaire toujours...

A l'assemblée générale de Biarritz en juillet 2009, les délégués ont pris des décisions importantes. D'une part, améliorer considérablement nos prestations de manière à prendre en compte les nouvelles technologies, et satisfaire les demandes de nos mutualistes, et d'autre part aller sur le champ de la dépendance et de la perte temporaire d'autonomie.

Tout d'abord, notre objectif est bien de redistribuer au maximum, mais nous devons aussi préparer l'avenir. Il était temps de revoir nos cotisations qui n'avaient, d'ailleurs, pas été augmentées depuis 2003 pour les actifs et 2005 pour les retraités.

La moyenne d'âge des mutualistes MGEN est de 54 ans. En 2007 il y a 1,6 actif pour 1 retraité, en 2016, nous serons à 1 pour 1.

L'allongement de la durée de vie est un plus heureux, mais, en fonction de cela nous nous devons de revoir nos équilibres générationnels et financiers.

Notre volonté est de maintenir la solidarité entre

génération et pour ce faire il nous faut trouver, ensemble, ce qui est acceptable et supportable. Il faut rappeler aussi, que la mutuelle est tenue de se doter de réserves suffisantes au regard des prestations nouvelles.

Mais je reviens volontiers sur cette prestation dépendance. Sans attendre la fameuse réforme sur le 5^e risque, tant promise et médiatisée, la MGEN a décidé d'inclure dans sa prestation globale, le risque dépendance pour ses deux millions d'adhérents.

Elle le fait maintenant en mutualisant sur une base large pour parvenir à des équilibres satisfaisants. Elle complète le dispositif par une prestation perte temporaire d'autonomie pour les moins de 65 ans en cas de grave maladie ou d'accident grave.

C'est assez exceptionnel ce que vient de faire la MGEN dans ce secteur, la presse assurantielle ne s'y est pas trompée et a souligné le caractère novateur de notre modèle social !!!

C'est ce qui s'appelle être responsable, visionnaire, volontariste, avoir toujours une longueur d'avance. Pour ce faire, la MGEN est une grande entreprise qui continue d'embaucher personnels et collaborateurs afin de faire face au développement voulu par le conseil d'administration. Reconnaissons que

peu d'entreprises peuvent aujourd'hui dresser un bilan positif en matière d'emploi. **La MGEN est unique, et la seule référence.**

... et dans le VAL de MARNE, que va t-il se passer ?

Nous aussi, nous sommes dans le mouvement ; nous quitterons le 2 rue Antoine Etex dans le 2^e semestre 2010 pour une nouvelle adresse (6, rue Claude Nicolas Ledoux, 94000 Créteil) dans des locaux neufs et fonctionnels, mettant ainsi, à disposition de nos personnels, des outils plus modernes et conformes à la vie actuelle.

Il est aussi important que notre image soit vue, reconnue ou découverte pour assurer notre développement vers d'autres populations.

Enfin, cette année est une année de renouvellement partiel des élus du comité de section. Je vous invite à y participer activement pour la vie de votre mutuelle.

Pour toutes ces bonnes raisons, l'ensemble des adhérents est invité à participer à notre assemblée départementale qui aura lieu à l'IUFM de Bonneuil.

Daniel Chauveau

Président de la section Val de MARNE



Spécial

Elections

aux comités de section MGEN 2010

Voter, c'est agir pour que votre mutuelle soit proche de vous !

2010 est l'année du renouvellement d'un tiers des membres du comité de votre section départementale.

La MGEN est votre mutuelle.

En tant que mutualiste, vous avez un droit, celui d'exprimer votre voix. Vous avez votre mot à dire sur le projet de la MGEN, ses choix et sur votre protection. Comment ? En élisant ceux qui vont vous représenter au quotidien, dans votre département : des femmes, des hommes, des professeurs, des personnels

administratifs, des chercheurs, des techniciens... qui vous ressemblent et qui partagent vos préoccupations.

La MGEN a fait le choix d'une représentation locale.

Dans chaque département, les représentants que vous allez désigner aux comités de section sont à votre écoute, organisent des temps d'échanges, recueillent vos attentes.

Et certains d'entre eux vous représenteront également à l'assemblée générale.



Une innovation : le vote par Internet

Moderne, facile, plus sûr (puisque, notamment, le vote « nul » n'est pas possible) et plus économique, le vote électronique par Internet est désormais proposé aux adhérents. Courant mai 2010, vous recevrez votre matériel de vote, et pourrez élire vos représentants par Internet ou par courrier postal.

Le comité de section

En tant qu'échelon politique et stratégique local, il joue un rôle essentiel.

Il recueille l'expression locale des adhérents et organise les débats mutualistes dans le département. Il veille à la mise en oeuvre des décisions prises au niveau national.





Le référencement

Depuis le 1^{er} juillet 2009 et pour une durée de 7 ans, le Ministère de l'Education Nationale (MEN) agissant également pour les Ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Culture, de la jeunesse et des Sports et de la Communication a référencé un seul organisme pour gérer la complémentaire santé et prévoyance de ses agents :

LA MGEN.

En savoir

BO n° 35 du 24-09-2009

www.education.gouv.fr



Qu'est ce que le référencement ?

Le Ministère de l'Education Nationale a lancé un appel à la concurrence. Le cahier des charges exigeait une protection élaborée par l'employeur public, **complète optimale** de ses agents aussi bien en complémentaire santé qu'en prévoyance.

Tous types d'opérateurs (mutuelles, assurances, institut prévoyance) pouvaient répondre à ce cahier des charges.

Seule la MGEN a été référencée, ce qui marque la qualité et l'engagement de notre mutuelle.

Qui est concerné ?

Le référencement concerne les personnes relevant des ministères précités ou des établissements publics qui leur sont rattachés (sauf les établissements à caractère industriel et commercial - EPIC).

• **Tous les personnels actifs** (fonctionnaires et agents non titulaires de droit public) quels que soient leur position administrative et le lieu d'exercice de leur fonction.

• **Les retraités**

• **Les conjoints et enfants des personnels actifs** ou retraités dès lors qu'ils sont couverts par un régime de Sécurité Sociale

• **Les veufs/veuves et orphelins des personnels actifs** ou retraités sous réserve qu'ils soient déjà adhérents à la MGEN au moment du décès.

Les adhérents actuels de la MGEN bénéficient automatiquement de l'offre référencée et de l'ensemble des prestations améliorées.

Les nouvelles modalités sont applicables à tous ceux qui souhaitent l'offre globale référencée MGEN.



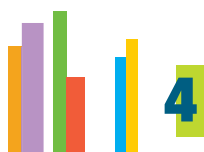
MGEN, la référence

Offre référencée MGEN

Adhérez sans majoration de cotisations avant le 31 décembre 2010

**MGEN - Section Val-de-Marne
2 rue Antoine Etex 94030 CRÉTEIL Cedex**

⇒ **Contactez-nous : au sd094qr@mgen.fr**





De nouvelles cotisations...

L'Assemblée générale a décidé une évolution des cotisations pour :

- Améliorer vos prestations afin de mieux répondre à vos attentes. (v. ci-dessous).
- Financer la taxe sur les mutuelles imposée par le gouvernement (+ 40 millions d'€ pour la MGEN) pour financer la CMU.
- Consolider notre développement et innover (notre excellent taux de redistribution de 97% limite notre marge de manœuvre).
- Aboutir à un équilibre solidaire et économique durable. (nos dépenses doivent s'équilibrer grâce à nos cotisations).

Pour les actifs de 30 ans et plus :

taux fixé à 2,80% de l'assiette existante

Pour les bénéficiaires conjoints :

taux fixé à 65 % de la cotisation du membre participant

Pour les retraités : taux fixé à 3,35% de la pension brute.



Actifs de – de 30 ans :
abattement de 20%
 soit 2,24% de vos ressources

...pour de nouvelles prestations Prévoyance



Perte temporaire d'autonomie

- Versement d'une indemnité de 400 € par trimestre, pour les membres participants et bénéficiaires conjoints, en activité ou non, ayant moins de 65 ans, en cas d'accidents ou pathologies invalidantes.

Dépendance totale

- Prestation financière et d'aide à domicile, pour les membres participants et bénéficiaires conjoints en situation de dépendance grave, quelle que soit la situation familiale ou les revenus.

Aide à l'aidant

- Aide financière au mutualiste lorsqu'il assiste au quotidien son conjoint, son enfant ou un ascendant au 1^{er} degré, en état de dépendance totale. (v. p. 6-7)



Santé

Honoraires hospitaliers

- Prise en charge des **dépassements d'honoraires** *jusqu'à 150 % dans le réseau conventionné et 130 % (au lieu de 100 % du tarif de base de la Sécurité sociale) hors réseau conventionné.
 *Se renseigner à la section ou au 3676
Revalorisation du remboursement de 20 % à 50 % hors réseau



Ostéopathie

- Prise en charge des actes d'ostéopathie 22,50 € / séance (dans la limite de deux séances par an et pour des ostéopathes répertoriés sur listes préfectorales).



Chirurgie réfractive de l'œil

- Remboursement jusqu'à 730 € pour 2 yeux (contre 306 € en 2009).



Orthodontie

- Revalorisation du remboursement jusqu'à 448 €/semestre .
 256 € pour la contention (la 1^{ère} année) dans le cadre de notre réseau conventionné.



Implantologie

- Remboursement des implants dentaires 518 € + 122 € pour la couronne - Limité à deux implants par période de deux ans.





La perte

Les dispositifs légaux

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH *) a pour mission de favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap. Elle accueille, informe, conseille et oriente les personnes et leurs familles dans leurs démarches.

A partir du projet de vie de la personne, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (**CDAPH**) décide des allocations, prestations et orientations :

- prestation de compensation du handicap,
- cartes d'invalidité et de priorité,
- qualité de travailleur handicapé et insertion professionnelle,
- intégration scolaire,
- orientation en établissement,
- allocations et compléments

* Direction de la MDPH :

7 – 9 voie Felix Eboué - 94000 CRETEIL cédex
Tél. : 01 43 99 79 00

Site du Conseil Général : www.cg94.fr/handicap

ZOOM sur :

- L'**APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie) est ouverte à toute personne âgée d'au **moins 60 ans**, résidant en France et ayant besoin d'une aide ou d'une surveillance pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Le degré de dépendance est défini par la grille AGGIR déterminant 6 niveaux différents, les GIR. Seules les personnes relevant des **GIR 1 à 4** ont droit à l'APA offrant ainsi une prise en charge des dépenses facilitant l'autonomie et un maintien à domicile : aides ménagères et services. Pour les personnes placées en établissement, l'APA permet d'aider à acquitter le tarif dépendance de l'établissement.

La demande de dossier se fait auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la mairie de résidence de la personne concernée.

- La **PCH** (Prestation de Compensation du Handicap). Elle recouvre :
 - aides humaines,
 - aides techniques,
 - aménagement du domicile, du véhicule de transport,
 - financement des charges spécifiques ou exceptionnelles,
 - aides animalières.

*Demande écrite de dossier auprès de la MDPH **

Informations

« Je, tu, nous... ensemble, pour rendre l'enseignement supérieur accessible à tous »



La MGEN et la LMDE ont décidé, au regard de leur communauté de valeurs (laïcité, solidarité, lutte contre toutes les formes de discrimination...), d'unir leurs efforts pour rendre l'enseignement supérieur accessible à tous. Nos deux mutuelles ont élaboré et édité un guide pratique, à l'attention des jeunes, de leur famille et de la communauté universitaire qui regroupe informations et ressources. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet de la MGEN, rubrique « Education ».

Ressources

Le Guide « **Des services de qualité pour mieux vivre chez vous** » est téléchargeable et commandable sur le site Internet de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP) : [www.servicessalapersonne.gouv.fr/guide-paph-\(8504\).cml](http://www.servicessalapersonne.gouv.fr/guide-paph-(8504).cml)

Guides pour les enseignants : **scolarité et handicap**

Pour accompagner le développement de la scolarisation des élèves handicapés, des guides pratiques à l'usage des enseignants ont été élaborés par l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignants adaptés (INSHEA), en liaison avec la direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO). Ces guides constituent une ressource pour les enseignants qui accueillent des élèves handicapés dans leur classe. Pour télécharger ces documents :

<http://eduscol.education.fr>

Besoin d'un coup de main ? Toujours penser...

Un numéro unique : 0 820 219 219

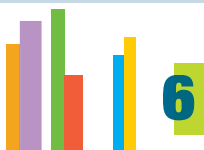
Pour en savoir plus : 3676, www.mgen.fr

ou rendez-vous dans votre Centre de service MGEN.



La MGEN propose ce service d'aide dans les tâches ménagères, la garde d'enfants, le jardinage, l'assistance informatique...

Les services à la Personne vous permettent de réaliser 50 % de réduction d'impôt.



d'autonomie

NOUVEAUTÉS 2010

à la MGEN

Des prestations innovantes afin d'assurer à tous les adhérents (participants et conjoints) des solutions pour aider à surmonter des difficultés, passagères ou permanentes, tout en permettant le maintien à domicile.

En direction des actifs :

- **La PTA** (Perte Temporaire d'Autonomie), versée en cas de **maladie invalidante ou d'accident** (tumeurs malignes / accident vasculaire cérébral / infarctus du myocarde / sclérose en plaques / lésions traumatiques graves suite à accident / brûlures graves suite à accident / cécité ou surdité consécutives à accident), vous assure :
 - une prestation de **400 €/ trimestre** * (limité à 4 trimestres),
 - un **Service d'aide à domicile** avec une participation de 8 à 14 € jusqu'à 20h/ mois, selon la nature de l'intervention *

En direction des personnes âgées et en situation de handicap important :

- **La DT** (Dépendance Totale), permet de favoriser le maintien à domicile (GIR 1 et 2), de faire face aux conséquences humaines et financières de la dépendance totale, avec :
 - une **rente de 120 €/mois** * ,
 - une **prestation forfaitaire complémentaire de maintien à domicile de 500 €/an** * ,
 - un **Service d'aide à domicile** avec une participation de 8 à 14 € jusqu'à 20h/ mois, selon la nature de l'intervention *

En direction des mutualistes aidants :

- **L'Aide à l'aidant** mutualiste* permet, en fonction des ressources de bénéficier d'une **allocation espace pouvant aller jusqu'à 500 €/an** pour le mutualiste MGEN qui s'occupe d'un proche (enfant, conjoint, père ou mère) dépendant (GIR 1 et 2).

* sous certaines conditions

Et toujours :

- **L'Allocation Handicap** peut être attribuée aux adhérents (membres participants et bénéficiaires conjoints et enfants)* de moins de 60 ans atteints dans leurs facultés mentales, physiques ou sensorielles et ne disposant pas d'une autonomie totale.
- **L'Allocation Dépendance** peut être attribuée aux adhérents (membres participants et bénéficiaires conjoints et enfants)* de plus de 60 ans en perte d'autonomie permanente. Elle aide au financement d'aide quotidienne et / ou de frais spécifiques liés à la perte d'autonomie.
- **La Prestation Particulière** est versée aux adhérents en cas de handicap ou dépendance pour diminuer le reste à charge à des dépenses ponctuelles d'équipements liées au handicap.
- **Le Service à domicile** (aide ménagère, travailleuse familiale...) vous aide à assumer les tâches de la vie quotidienne, en cas de maladie, d'hospitalisation, d'accident présentant un caractère invalidant ou de maternité invalidante. La participation financière versée par la MGEN est de 4 € à 12 €/h, de 40 à 60 h/mois (selon la nature de l'intervention et de la situation familiale).

Si vous êtes concernés par la perte d'autonomie, contactez la section qui pourra :

- faire une première évaluation de vos besoins,
- vous orienter vers les services susceptibles de vous apporter le meilleur soutien,
- vous faire parvenir les imprimés spécifiques pour monter un dossier de prestations

*(non GIR 1 ou 2).



Offres Jeunes MGEN-LMDE

Complémentaire Santé des 18* à 28 ans

une offre spécifiquement adaptée aux Jeunes

(* bénéficiaires enfants. Couverture possible à partir de 16 ans pour les étudiants)

Une très bonne prise en charge des soins coûteux

Dentaire

Les soins dentaires bien remboursés et sans avance de frais dans le réseau conventionné MGEN soit près de 70 % des dentistes en France.

Optique

Un grand choix de lunettes de qualité au meilleur tarif chez les plus de 1 600 opticiens agréés MGEN*, partout en France : verres et lentilles de qualité, montures de marques...

Hospitalisation

Une excellente prise en charge dans tous les hôpitaux. Dans plus de 2 000 établissements hospitaliers conventionnés : reste à charge nul ou réduit et pas d'avance de frais à effectuer.



Une couverture santé et assistance à l'international

Partez l'esprit tranquille ! L'Offre Jeunes MGEN Inclut une couverture santé et une assistance à l'étranger (en partenariat avec IMA*) pour vos séjours d'études et vos vacances, partout dans le monde,

*Inter Mutuelle Assistance Assurances

Prise en charge de tous vos soins courants

Vous êtes remboursé de vos soins à l'étranger.

En cas d'hospitalisation

Vous êtes orienté vers les établissements labellisés MGEN International/IMA vous garantissant une prise en charge de qualité, aux frais réels, sans avance de frais à effectuer.

Une assistance complète 24 h/24 et 7 j/7

Vous bénéficiez de nombreux services : rapatriement transport sanitaire vers un établissement hospitalier, conseils médicaux, aide en cas de perte ou vol de vos papiers.

Dans l'Offre Jeunes MGEN

EN +

COMPLÉMENT DE COUVERTURE INTERNATIONALE

Pour renforcer le niveau de prise en charge prévue par la couverture à l'étranger incluse dans l'Offre Jeunes, souscrivez le complément de couverture Internationale : **Indispensable dans les pays où les soins sont les plus coûteux** et souhaitable partout dans le monde.

Par exemple : aux USA, pour une consultation à 200 €, vous n'aurez que 11 € à payer.

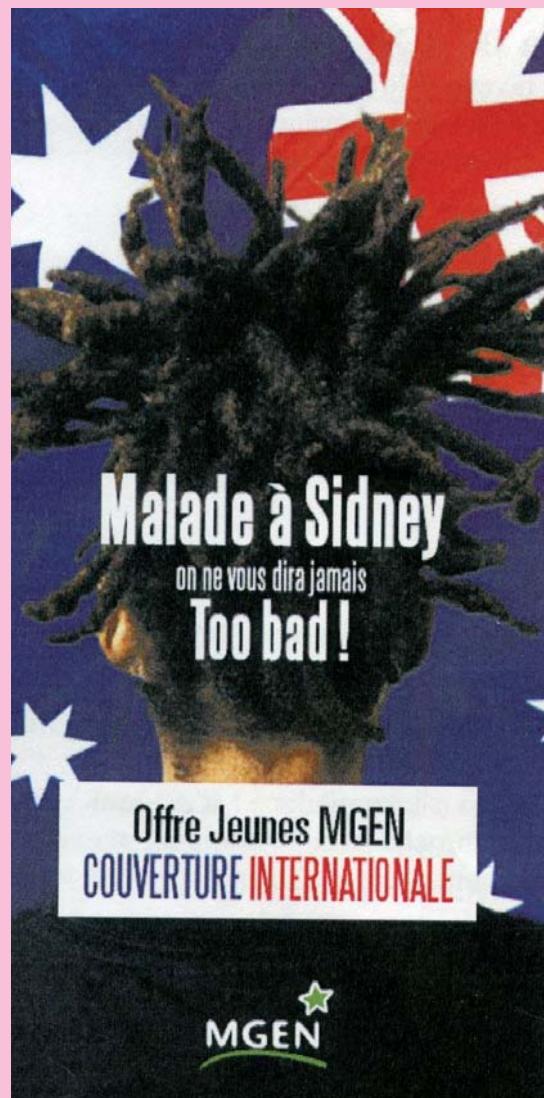
seulement **144 €**

pour 12 mois (paiement mensuel possible).

96 € pour 6 mois maximum :

- Pour les étudiants : du 1^{er} avril au 30 septembre
- Pour les non étudiants : du 1^{er} juillet au 31 décembre

Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'espace Offres Jeunes du site mgen.fr





Infos pratiques

Je suis muté(e),

Je change de département

Les transferts de dossiers sont obligatoires et non automatiques.

* Je suis fonctionnaire titulaire ou stagiaire

Je dois prendre contact avec la MGEN du département de mon lieu d'activité (même s'il diffère de mon lieu de domicile)

* Je suis auxiliaire, contractuel

Je dois être géré(e) par la MGEN de mon lieu de résidence.

Je suis retraité(e)

Les formalités ne sont pas automatiques. Adressez-nous rapidement une photocopie recto - verso du certificat d'inscription à la pension civile pour l'actualisation de votre situation.

* Changement de régime de sécurité sociale,

* Retenue sur la pension de votre cotisation MGEN

Ma carte VITALE

La mise à jour de ma carte VITALE doit être effectuée par mes soins, après que la MGEN a enregistré mon changement de situation (maternité, ALD, 100%, mutation...), mon changement d'état civil.

Cette mise à jour peut être effectuée dans une pharmacie, une CPAM, à l'accueil de votre section MGEN.

Une attestation papier peut m'être délivrée sur demande. En cas de perte ou de vol de ma carte, je le signale par écrit à ma section.

A partir de 16 ans, mes enfants ne figurent plus sur ma carte. Ils en reçoivent une à leur nom.

Un formulaire de demande de carte vous sera adressé.

Les cartes Vitales sont fabriquées par des industriels agréés selon un processus hautement sécurisé. Le délai de fabrication est de 3 semaines environ à compter du moment où nous avons réceptionné la demande dûment complétée.

Je suis en arrêt de travail

* **Je suis fonctionnaire titulaire ou stagiaire.** Je n'adresse pas l'arrêt de travail à la MGEN, mais le volet 3 à mon service gestionnaire par la voie hiérarchique (Inspection Académique ou établissement)

* Je suis auxiliaire, contractuel, géré Sécurité Sociale à la MGEN

J'adresse, dans les 48 h les deux premiers volets de mon arrêt de travail à la MGEN. Le troisième volet doit être adressé à l'employeur.

Accident...

Tout accident, avec ou sans tiers responsable, doit être déclaré à la MGEN dans les plus brefs délais. Les protocoles MAIF/MGEN, permettront le règlement des prestations dues. N'oubliez pas de cocher la case « Accident » sur les feuilles de soins.

Le précompte de ma cotisation

Il convient de vérifier régulièrement la présence du précompte de la cotisation mutuelle sur le bulletin de salaire ou de pension (ligne « cotisation », surtout lors d'un changement de poste ou de situation (retraite...))

Pensez aux conséquences de plusieurs mois de non paiement de cotisation... !

Si cela se produit, contactez votre section départementale.

Perte partielle ou totale de salaire

Demandez à la MGEN le dossier à constituer pour percevoir les allocations journalières.

Refus de prestations Sécurité Sociale

Vous recevez un refus de prestation Sécurité Sociale : il n'émane pas de la MGEN. Le motif est indiqué sur le refus, conformément à la réglementation.

Pour toute contestation, vous devez utiliser les voies de recours indiquées sur le document.

Mes décomptes, tout de suite

Les décomptes sont édités mensuellement. Pour les recevoir en temps réel, rendez-vous dans votre espace personnel de www.mgen.fr (accès avec n° de SS et code personnel, à demander par Internet ou à la section départementale) pour vous abonner gratuitement.

Je cherche un professionnel de santé sans dépassement d'honoraires...

Je consulte la liste des praticiens conventionnés du secteur 1 sur le site Ameli Direct : <http://ameli-direct.ameli.fr/> (où je trouverai mes décomptes de remboursement si je dépends du régime général de la Sécurité sociale) ou je me renseigne auprès de la MGEN.

Je pars enseigner à l'étranger ; je suis mon conjoint à l'étranger ; mon enfant, étudiant, part à l'étranger...

Je dois me mettre en contact avec la MGEN Section extra Métropolitaine qui sera à mes côtés pour toutes mes démarches en matière de protection sociale à l'étranger :

ZI Nord - 88 rue Albert Einstein
72047 Le Mans

Tél : 02 49 79 00 05

E-mail : bienvenue@mgen.fr

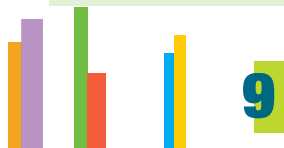
Je suis enceinte

Je contacte la section départementale pour connaître mes droits, les démarches à effectuer, les consultations auxquelles j'ai droit. Si l'enfant est mutualiste, la MGEN lui octroiera une prestation de 160 € à la naissance.

NOUVEAU

Un n° pour joindre la MGEN depuis l'étranger :

0 33 1 77 86 20 86



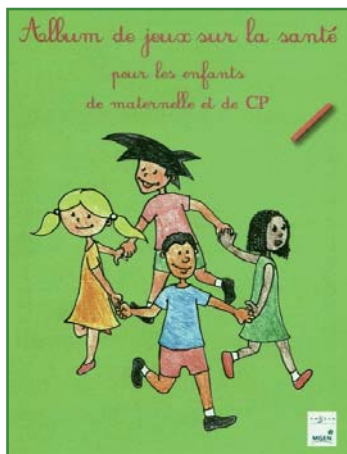


Prévention Santé



L'ADOSEN Prévention santé MGEN

vous présente ses deux dernières productions nationales



L'album de jeux sur la santé « Caro, Dany, Tom et Lola » destiné aux enfants de maternelle et de CP.

Cet album, destiné aux enfants de maternelle et de CP, permet d'appréhender par l'image **l'éducation pour la santé** (hygiène, vision, cancer de la peau, maladies cardiovasculaires, sida, hépatites...), **l'éducation à l'environnement** (respect du cadre de vie), **l'éducation à la sécurité** (accidentologie, accidents domestiques) et **l'éducation nutritionnelle**.

Edité en 1988 et fort de son succès auprès du milieu scolaire, cet album de coloriage a été réédité pour devenir un album de jeux, présenté par quatre enfants d'origines diverses "Caro, Dany, Tom et Lola".

Comment se procurer cet album ?

Pour les commandes des écoles, contactez la Commission Prévention santé de la MGEN de votre département (le tarif est de 10 € le lot INDIVISIBLE de 30 exemplaires).



Une plaquette pédagogique de 12 pages sur le don du sang.

Donner est un geste simple, rapide, totalement sûr et citoyen.

L'ADOSEN – Prévention Santé MGEN et l'Établissement Français du Sang ont édité une plaquette de 12 pages destinée à informer le grand public et le milieu scolaire des enjeux du don du sang.

Cette plaquette **répond aux principales questions** que l'on se pose sur ce sujet et contient **une fiche pédagogique** destinée aux enseignants d'écoles primaires afin de leur permettre de conduire une séquence d'information et d'éducation citoyenne en classe de cours moyen.

Comment se procurer cette plaquette ?

Pour les commandes des écoles élémentaires, contactez la Commission Prévention santé de la MGEN de votre département

Pour le grand public, s'adresser aux sites régionaux de l'Établissement français du sang.



La maladie d'Alzheimer expliquée aux enfants.

Ce livret destiné aux enfants de 8 à 12 ans, à leurs familles mais également aux professionnels de l'Éducation nationale et aux acteurs de prévention santé a été réalisé en partenariat avec l'association France Alzheimer et la campagne d'éducation au développement durable et à la solidarité internationale « Demain le monde... la santé pour toutes et tous ». Cet outil de 12 pages est illustré par des images et des scénettes de la vie quotidienne de la personne malade et de son entourage.

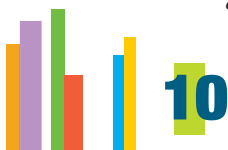
Un guide d'accompagnement de 16 pages, destiné aux acteurs éducatifs ainsi qu'aux familles, a été conçu pour faciliter l'utilisation du livret "enfants". Il apporte des informations et des éléments de compréhension de la maladie, en France et dans le monde. Il contient également des pistes pédagogiques permettant d'ouvrir le dialogue aussi bien dans le cercle familial que scolaire et de changer le regard que l'on peut porter sur les malades.

Comment se procurer ces outils ?

contactez la Commission Prévention santé de la MGEN de votre département ou l'association France Alzheimer

au : 21 boulevard Montmartre - 75002 Paris - Tél. : **0 811 112 112**

mél : contact@francealzheimer.org



OFFRE PRÉVOYANCE CONJOINTS MGEN

NOUVEAU

Comme vous, votre conjoint peut désormais bénéficier de garanties prévoyance en cas d'incapacité de travail, invalidité ou décès.

Aujourd'hui, êtes vous sûr(e) d'être protégé(e) en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès ? Quels seraient vos revenus en cas d'incapacité de travail ? Seraient-ils suffisants pour vous garantir le même niveau de vie (dépenses courantes, prêt immobilier, études des enfants...) ?



Prévoyance conjoints*

Une prévoyance sur mesure

Pour assurer la sécurité financière de votre famille, la MGEN propose une offre Prévoyance complète et sur mesure, aux bénéficiaires conjoint(e)s des adhérents MGEN (et par extension, aux membres participants pour la garantie décès). Cette offre associe une garantie de base : **le décès**. Et, au choix et selon certaines conditions, **l'incapacité de travail et l'invalidité**.

La garantie Décès/Perte Totale et Irréversible d'Autonomie

Une garantie « socle » accessible à tous les bénéficiaires conjoints. Elle permet, notamment, de disposer d'un capital décès qui complète celui versé par les régimes de base de Sécurité sociale.

Vous choisissez (parmi 4 niveaux) le capital qui vous permet de protéger financièrement vos proches. Ce capital est complété d'une majoration de 10% par enfant à charge.

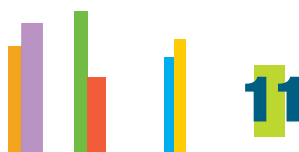
Les garanties Incapacité de travail et Invalidité

Vous choisissez (parmi 3 niveaux) le montant des indemnités journalières ou de la rente qui complète les versements de la Sécurité sociale pour maintenir les ressources de votre foyer.

*contrat collectif souscrit auprès de MGEN Vie et MGEN Filia.

Pour en savoir
rendez-vous dans votre section
ou consultez

sd094qr@mgen.fr





Club des retraités des adhérents de la MGEN 94

www.clubretraitemgen94.fr

Vous êtes retraité(e) ? N'hésitez pas à venir nous rejoindre.

Vous pourrez participer à des sorties culturelles et à d'autres activités variées, dans une atmosphère de convivialité et un esprit mutualiste.

Coupon d'inscription à renvoyer en ENTIER (ne pas découper), accompagné de la contribution annuelle de 10 € à l'activité Communication-Média-Solidarité, à l'ordre de : MGEN 94, de préférence avant le 30 juin 2010, et ce après avoir rempli les lignes concernant l'identité et coché les activités choisies.

ATTENTION, l'adresse du club est différente de celle du centre de gestion MGEN. Envoyez bien à celle-ci :

Club des retraités de la MGEN 2 rue Antoine Etex 94000 Créteil

Pour un couple, photocopier ce coupon et renvoyer 2 coupons et 1 chèque de 20€ de contribution à la CMS

Nom, Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal et commune : _____

N° de téléphone (préciser éventuellement liste rouge) : _____

Adresse e-mail : _____ N° de sécurité sociale : _____

Appartenez-vous à la MGEN ? oui / non

Adhérez-vous à la MAIF (RAQVAM) ? oui / non (rayer la mention inutile) Si oui, quel est votre n° de sociétaire ? _____

Si non, inscrivez ci-dessous les références de votre assurance « responsabilité civile ». _____

Date et signature :

Permanences du secrétariat du Club, **UNIQUEMENT** les mardi et jeudi de 9h30 à 11h30 du 14 septembre à fin juin (sauf vacances scolaires). Téléphone 01 56 71 18 16

Cocher dans la case de gauche les activités souhaitées

Jours probables

Responsables à joindre pour renseignements

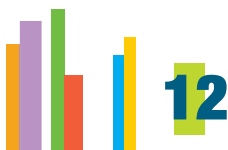
<input type="checkbox"/> Communication - Média-Solidarité	Jours variables	Anne DUREL	01 48 52 49 88
<input type="checkbox"/> * <u>Gymnastique Feldenkrais</u>	Mardi matin	Françoise LABAUNE	01 43 96 88 41
<input type="checkbox"/> * <u>Gymnastique sénior</u>	Jeudi matin	M-Claude RICHARD	01 43 75 38 44
<input type="checkbox"/> * <u>Yoga</u>	Lundi matin	André EDEL	01 48 83 43 97
<input type="checkbox"/> * <u>Qi Gong (Chi Kong)</u>	Mercredi matin	Michèle PAOLI	01 43 78 17 38
<input type="checkbox"/> * <u>Danses traditionnelles</u>	Lun ma me après-midi	Josiane HAGOULON	01 45 90 70 68
<input type="checkbox"/> * <u>Pratique et découverte artistique (dessin, huile, aquarelle...)</u>	Jeudi après-midi + un autre jour	M-Louise FERNANDEZ	01 45 11 87 04
<input type="checkbox"/> * <u>Bridge</u>	Lundi après-midi	Valérie MANTOVANI	01 42 07 91 52
<input type="checkbox"/> * <u>Tarot et autres jeux de cartes</u>	A définir ensemble	Jean-Claude MAUFFRÉ	01 42 07 74 54
<input type="checkbox"/> * <u>Scrabble</u>	Jeudi après-midi	Claudine BANDELIER	01 70 25 16 19
<input type="checkbox"/> <u>Sorties théâtre</u>	Dimanche après-midi	Colette BINA	01 49 80 07 79
<input type="checkbox"/> <u>Club lecture</u>	1 vend après-midi / mois	Nadine LOPÈS	01 48 75 28 38
<input type="checkbox"/> * <u>L'heure musicale</u>	1 vend après-midi / mois	Claudette BAVOUZET	01 47 49 78 11
<input type="checkbox"/> * <u>Conversation anglaise</u>	Mardi après-midi/jeudi mat.	Michel HABILLOIN	01 48 80 47 29
<input type="checkbox"/> * <u>Italien</u>	Lundi matin	Françoise COSTES	01 74 50 08 34
<input type="checkbox"/> * <u>Philosophie</u>	Vendredi matin	Jacqueline CAVALOTTI	01 48 84 96 80
<input type="checkbox"/> * <u>Informatique</u>	Mercredi + 1 autre jour	Monsieur NAMER	01 43 68 74 65
<input type="checkbox"/> <u>Sorties culturelles</u>	Septembre à juin	Chantal DREVILLE	01 77 20 38 12
		Josette HUGUET	01 42 83 60 47

Certaines activités reprennent mi-septembre

- Les voyages ne sont pas une activité du Club, mais des membres du Club en organisent à titre personnel. Contacter la responsable Communication Média Solidarité (CMS) qui vous donnera leurs coordonnées.

* signale que cette activité est tributaire d'un nombre suffisant de participants et de locaux adaptés.

NB : Les activités soulignées ne pouvant être organisées par la MGEN sont déléguées, par convention, au Comité Départemental de la 2FOPEN-JS 94 (v. p. 13). L'inscription à ces activités implique la souscription de la licence nationale au prix réduit de 20€. Elle permet en outre de participer à toutes les activités nationales ou départementales (www.2Fopen.com)



Priorité Santé mutualiste

En matière de santé,
êtes-vous sûr d'être bien informé ?



www.mutualite.fr

Pour votre santé,
mieux vous accompagner,
c'est notre priorité.



Du lundi au vendredi de 9h à 19h

Code d'accès : 5091

www.prioritesantemutualiste.fr

Vous ou l'un de vos proches êtes peut-être actuellement confronté à un problème de santé.

Qu'il s'agisse du cancer, d'une maladie cardio-vasculaire, d'un problème de dépendance au tabac, à l'alcool ou au cannabis... ou encore du maintien de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, nous pouvons désormais mieux vous accompagner face à ces épreuves et vous aider à mieux les prévenir.

Grâce à **Priorité Santé Mutualiste**, créé par les mutuelles de la Mutualité Française, vous pouvez accéder à différents services d'information, d'aide à l'orientation, d'accompagnement personnalisé et d'écoute.



Le réseau P.A.S. (Prévention Aide et Suivi)

Des interrogations ? Des difficultés professionnelles ?

Dans le cadre du réseau P.A.S, le Point accueil écoute du Val-de-Marne propose **pour l'année scolaire 2009/2010 un Point Accueil Écoute** pour recevoir les personnes (mutualistes ou non, titulaires ou non), les orienter et les soutenir dans leurs questionnements et difficultés professionnelles. L'accueil est assuré par une psychologue afin de réagir vite et d'exprimer ses difficultés en toute confidentialité, dans les locaux de la MGEN.

Le réseau P.A.S. a également proposé, dans le cadre de la formation initiale des professeurs des écoles, des **conférences** sur les thèmes de « **La voix** » et « **La responsabilité de l'enseignant** ». Ces actions visent à sensibiliser et informer les futurs enseignants des risques liés à leur activité.



Contactez

le **point Accueil et Écoute**

au **0 820 825 878**

(coût d'une communication : 0,09€/minute)

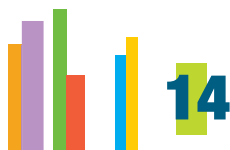
le lundi matin de 9h à 12h30

ou à tout autre moment sur le répondeur
(ligne dédiée : confidentialité assurée)

n'attendez pas, ne restez pas seul(e) !

le **point Accueil et Écoute** est le fruit d'un partenariat entre la Mgen, les PEP94 et l'Inspection Académique du Val de Marne.

L'accueil et l'écoute téléphonique ont lieu dans les locaux de la Mgen du Val de Marne **en toute confidentialité**, avec une professionnelle de l'écoute, **en toute indépendance**.



Solutions Logement

Achat ou location,
avec la MGEN
vous avez les solutions !



Que vous souhaitiez louer ou acheter, la MGEN a créé des Solutions Logement spécifiques et complètes pour vous faciliter la vie :

Solutions LOCATION MGEN

Des Solutions Location efficaces et accessibles, avec la **Caution locative** assurant au bailleur la protection des loyers impayés, et le **Prêt Installation MGEN** jusqu'à 2000 € à taux 0% et sans frais de dossier⁽¹⁾.

Solutions ACQUISITION MGEN

Des Solutions Acquisition économiques et sûres, avec la **Caution acquisition** (sans garantie hypothécaire donc !) lorsque le prêt immobilier est contracté auprès d'une des 5 banques partenaires de la MGEN⁽²⁾ ; l'**Assurance emprunteurs**, assurance indispensable pour garantir le remboursement des échéances de prêt en cas de décès ou d'incapacité et même une **Assurance chômage**.

⁽¹⁾ Taux bonifié par la MGEN et la CASDEN applicable en 2008, sauf nouvelles dispositions.

⁽²⁾ Cetelem, Les Caisses d'Épargne Écureuil, CASDEN Banque Populaire, La Banque Postale, Crédit Mutuel Enseignant (Dans les départements des Côtes d'Armor, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin et Vosges).

Solution Obsèques

SOLLICITUDES SOLLICITUDES

Une garantie Obsèques, mise en place par la MGEN et la MAIF
Des services d'assistance, d'aide et d'accompagnement
Un capital décès

Face à la disparition d'un être cher, il est difficile de gérer, en urgence, l'organisation des obsèques, le règlement des démarches administratives et de succession...

La MGEN vous propose **SOLLICITUDES** :

Un service, ouvert aux mutualistes âgés de 46 à 80 ans, dans le cadre d'une adhésion individuelle ou conjointe qui assure une garantie pour un capital décès d'un montant de 4000 € à 8000 € pour une personne et 8000 € à 12 000 € pour un couple. Votre cotisation, calculée en fonction de l'âge et du montant choisi, est payable en une seule fois ou par mensualités pendant 10 ans uniquement, et non jusqu'au jour de votre décès.

De nombreux avantages :

- pas de questionnaire médical ou de déclaration de bonne santé
- les mensualités n'augmentent pas
- le capital sera revalorisé tous les ans en fonction des résultats de Par-nasse MAIF
- si le capital n'est pas complètement utilisé pour les obsèques, le solde est reversé à vos bénéficiaires
- vous avez la possibilité de résilier votre contrat
- pour les contrats conjoints : au 1er décès, les cotisations restant à payer ne sont plus dues.

Assurance Obsèques

Tout organiser
maintenant pour vivre
l'esprit tranquille !

SOLLICITUDES



En cas de décès, comment accompagner ses proches et leur épargner tous soucis financiers et administratifs ?

A la MGEN, nous vous proposons une Assurance Obsèques qui vous décharge de tout : versement d'un capital destiné à financer les frais d'obsèques et services d'assistance pour vous permettre de tout organiser à l'avance, dans le respect de vos dernières volontés.

→ Pour recevoir votre dossier complet, appelez le :

0 821 08 12 00

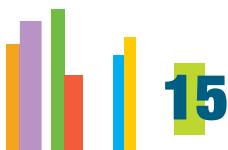
du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00
ou contactez votre
Section départementale MGEN

MGEN

MAIF
ACTUELLE MUTUALITÉ

Le contrat SOLLICITUDES est géré pour compte commun par Par-nasse MAIF (filiale de la MAIF, entreprise d'assurance soumise par la Caisse des assurances) et MAIF (société d'assurance soumise à cotisations variables - 39000 Mont-Croix - Entreprise soumise par la Caisse des assurances) Par-nasse MAIF - société anonyme au capital de 122 000 000 €. Entreprise régie par la Caisse des assurances - 852 Mont - 85 200 422 787 - 52 avenue Salvador Allende - 39023 Mont-croix cedex 9 MAIF, Mutuelle Française de Prévoyance, MAIF N° 70 802 326, mutuelle soumise aux dispositions du titre II de la Loi de réassurance - 3, avenue Maréchal Foch 92084 Paris cedex 16.

→ Pour bénéficier de ces offres, rendez-vous dans votre Centre de service MGEN ou sd094qr@mgen.fr





Centres de santé mutualistes

Centre Optique MGEN
Centre de Santé



Ouvert à tout public

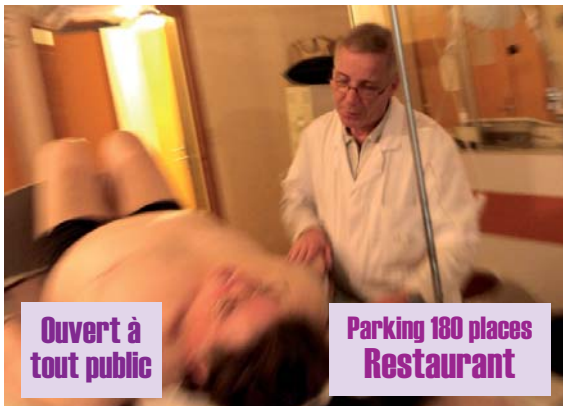
du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30 sans interruption
10, place des martyrs du lycée Buffon 76015 Paris

Tél.: 01 53 61 64 30

www.mgen.fr

Centre de santé de Paris MGEN
Centre de Santé

Centre de Santé
www.mgen.fr



Ouvert à tout public

**Parking 180 places
Restaurant**

178 rue de Vaugirard - 75015 PARIS

Prise de rendez-vous :
Lundi au Vendredi : 8 h - 18 h

Consultations médicales

Téléphone : 01 44 49 28 91

Service dentaire

Téléphone : 01 44 49 28 56

Prélèvements

d'analyses médicales

Téléphone : 01 44 49 28 30

Prise de rendez-vous :

Lundi au Vendredi :
9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

Imagerie médicale

Téléphone : 01 44 49 28 36

Courriel : csparis@mgen.fr

Institut Mutualiste Montsouris

L'INSTITUT
MUTUALISTE
MONTSOURIS



MFP
MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE



Prévention et Prise en charge des maladies cardiovasculaires

En cas de problème, ayez le réflexe

Institut Mutualiste Montsouris

(établissement de la Mutualité Fonction Publique) pour une qualité de soins et pas de reste à charge.

Les maladies cardiovasculaires, enjeu majeur de santé publique, sont souvent évitables pour un grand nombre d'entre nous, au prix d'une bonne hygiène de vie et d'une information précoce et répétée sur les facteurs de risques de ces maladies et leurs conséquences.

- Contact et prise de rendez-vous : **01 56 61 65 07 ou 08 ou 09**

- USIC (soins intensifs) : **01 56 61 65 27**

- Hospitalisation (ligne directe) : **01 56 61 65 20**